

Après le mépris, les intimidations et les menaces !!!!...

Depuis le vendredi 1^{er} février 2019, la direction de la Martinique a déployé le module SIRHIUS HV dans le département d'une manière unilatérale sans l'adapter. Cette application informatique développée et paramétrée pour répondre au rythme du temps de travail uniformisé en France hexagonale, ne prend pas en compte nos spécificités locales, **et nous vole, purement et simplement des heures de travail !**

Plutôt que d'alerter la DG en ce sens, monsieur BEDOS s'entête depuis, à vouloir modifier le règlement intérieur (RI) sur les horaires variables, que l'ensemble des agents du département a voté et qui de surcroît a été validé par l'administration centrale.

Nous refusons catégoriquement de discuter de notre RI.

SIRHIUS doit s'adapter à notre règlement intérieur et non l'inverse !

Suite à l'appel intersyndical à la mobilisation le 12 juin dernier, l'ensemble des agents présents à Desclieux ce jour, accompagné des représentants de leurs OS, ont pu constater le parfait mépris doublé de la mauvaise foi affichés par notre directeur qui a déclaré « je ne suis pas ici pour défendre les agents ».

Aujourd'hui, lundi 17 juin 2019, ce ne sont rien d'autres que des menaces que formule monsieur BEDOS, à la décision concertée à l'issue de cet affront, de rendre les badges et de ne plus utiliser la badgeuse (non conforme à notre RI).

Par mail très clairement infantilisant, le DRFIP nous rappelle qu'un dispositif d'horaires fixes offre moins de souplesse qu'un dispositif d'horaires variables ..Merci monsieur le directeur !!!!

Restons plus que jamais mobilisés face à de tels comportements !

Maintenons nos exigences :

- La mise en conformité de l'application SIRHIUS à nos horaires en tenant compte des amplitudes de travail existantes.
- Une adaptation locale du règlement tel que le prévoit le règlement national.
- En attente de mise en conformité, la restitution du temps de travail effectué depuis le 1^{er} février 2019 par l'ensemble des agents en comparaison du règlement intérieur en vigueur.